

D 94 - DESAGE - 17/10/2019 - 16 439

Sujet: [INTERNET] enquête publique projet éolien BERSAC-SUR-RIVALIER

De : Patrick DESAGE <patrick.desage01@orange.fr>

Date : Thu, 17 Oct 2019 16:39:14 +0200 (CEST)

Pour : pref-enquete-publique <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Monsieur le Président,

Messieurs les enquêteurs,

En pièce jointe, ma contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de BERSAC SUR RIVALIER.

Vous en souhaitant bonne lecture.

Cordialement

Patrick DESAGE

Lettre Patrick DESAGE -.docx	Content-Type: application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document
	Content-Encoding: base64

PATRICK DESAGE

2 place de l'église

87370 BERSAC sur RIVALIER

Ingénieur Agronome Halieute spécialisé en Hydrobiologie

Objet : Enquête Publique Projet éolien BERSAC sur RIVALIER

Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires

EOLIENNES : POURQUOI BERSAC sur RIVALIER ?

1) absence totale d'information de la mairie

Pourquoi la population n'a-t-elle pas été avertie, en 2013, qu'un engagement irréversible était effectué avec EDPR ? **Les habitants de BERSAC n'avaient-ils pas un droit de réponse ?** (voir en annexe mes propositions d'activités durables pour BERSAC)

Aux vœux du maire de BERSAC de 2017, où étaient conviés les maires de FOLLES, LAURIERE, et Saint SULPICE, ainsi que M. GABOUTY - SENATEUR, a été posée la question : « Puisque vous êtes réunis, merci, Messieurs, de confirmer aux habitants de BERSAC que 26 éoliennes sont prévues sur les communes des maires présents ». La réponse a été : « Ce n'est pas le moment ! ». Etce ne fut jamais le moment !

Par la suite, le maire n'a jamais pris la peine d'écrire à la population ou de la rassembler sur le thème des éoliennes qui, pourtant, allaient dévaluer leur patrimoine de 25 à 35%. Les seules réunions furent désormais avec l'industriel : la population était devant le fait accompli.

Pourquoi, depuis 2013, la seule lettre envoyée par le maire est celle envoyée lors de l'enquête publique en septembre 2019, après 6 ans de silence, pour commenter avec ironie les inquiétudes de la population de BERSAC qui s'est manifestée par des tracts.

2) Pourquoi détruire le PAYSAGE de BERSAC sur RIVALIER ?

Pourquoi EDPR continue-t-il à vouloir implanter les éoliennes sur le premier contrefort du Massif Central, visible à des dizaines de kilomètres, sur l'imposant « Bois des Echelles », alors que ce site a été jugé défavorable à l'implantation d'éoliennes dans le Schéma Régional Eolien limousin de 2013 ?

Pourquoi EDPR a-t-il falsifié l'emplacement des éoliennes sur la cartographie de BERSAC dans le document final proposé à l'enquête publique ?

Les pouvoirs publics ont déjà signifié cette erreur au promoteur, à l'occasion du relevé d'insuffisances de la MRAE : placer les éoliennes sur une zone favorable alors qu'elles sont implantées sur une zone jugée défavorable est une erreur qui trompe les Bersacois pour la deuxième fois.

Nous avons, à BERSAC, une vue sur le Bois des Echelles, qui est un massif vierge de toute habitation, ce qui est exceptionnel : pourquoi le détruire aux yeux des générations futures ?

Pourquoi écraser le paysage en positionnant des éoliennes (180 m) plus hautes que le dénivelé du Bois des Echelles lui-même à cet endroit de la commune de BERSAC (150 m) ?

Pourquoi déboiser un site forestier, qui a déjà obtenu des subventions de boisement il y a quelques années, pour planter demain des éoliennes à ces mêmes endroits ?

Est-ce seulement légal ?

Pourquoi ne laisse-t-on pas le Bois des Echelles capter du CO₂ chaque jour, comme il l'effectue naturellement grâce à la photosynthèse ? Pourquoi prendre des sites qu'il faut déboiser alors qu'il y a, à proximité, beaucoup de sites de la COGEMA délaissés et clos par du grillage, notamment sur BESSINES ?

Y a-t-il incompatibilité entre AREVA et EDPR ou entre les maires de BERSAC et BESSINES : Est-ce aux BERSACOIS de détruire un massif à cause de cette impasse politique ?

Suite à la convention de FLORENCE sur les paysages, qu'est-il prévu ?

3) Pourquoi détruire la BIODIVERSITE exceptionnelle de BERSAC sur RIVALIER ?

3.1 - Un des principaux couloirs de Migration de FRANCE

Pourquoi EDPR choisit-il de positionner ses éoliennes en plein dans l'axe d'un des principaux couloirs français de migration de colombidés, de passereaux, de rapaces, de grues et sur le territoire de chasse des chiroptères ?

Pourquoi choisir l'endroit si spécifique de BERSAC, qui est le premier relief à franchir pour ces oiseaux migrants depuis les plaines du nord de la France ?

Pourquoi choisir ce premier contrefort du Massif Central, cet endroit si particulier : les grues par exemple font de grands vols arrondis au-dessus de BERSAC en cherchant désespérément les vents ascendants pour franchir le Bois des Echelles ? A quoi bon leur barrer la route avec des éoliennes de 180 m de haut ????

Pourquoi le maire, qui est chasseur, n'a-t-il pas prévenu EDPR que les éoliennes étaient sur cet énorme couloir de migration ?

Pourquoi EDPR, qui n'avait peut-être pas connaissance, au départ, de l'énorme couloir de migration de BERSAC, n'a-t-il pas stoppé immédiatement ce projet assassin quand les spécialistes locaux lui en ont fait part ?

Pourquoi retirer trois éoliennes en faisant croire que le problème migratoire est résolu : l'étude migratoire publiée par les professionnels de l'avifaune cite à plusieurs reprises l'importance de l'axe migratoire de la route de MAILLOFARGUEIX : **c'est précisément à cet endroit que sont implantées les quatre éoliennes restantes ??**

(Étude EXEN page 72 paragraphe 5.1.2.4 pour les passereaux), (étude EXEN page 71 sur les colombidés qui précise le risque quand les obstacles ne sont pas anticipés suffisamment tôt, ce qui est le cas quand les palombes franchissent le Bois des Echelles en rasant le sommet des arbres, ce que j'observe chaque année depuis 40 ans à côté de l'éolienne qui surplombe BELZANNE).

Pourquoi EDPR a-t-il jugé opportun de proposer une indemnité de 2 euros par palombe à l'ACCA de BERSAC ?

Le couloir de migration s'achète-t-il à BERSAC ????? (Jusqu'à 116 000 euros proposés aux chasseurs sur 5 ans par EDPR, en toute discrétion et à l'insu de la population, moyennant quoi EDPR demande l'autorisation de communiquer « sur un accord » sans préciser son contenu financier à la population.

3.2 - Captage d'eau, tourbière

Pourquoi ose-t-on implanter ces éoliennes au-dessus des nappes phréatiques et des sources d'eau pure du Bois des Echelles alimentant les captages de la commune et différents ruisseaux de BERSAC ?

Quelle mesure est prise par EDPR si les écoulements des nappes sont déviés par les fondations en béton ou pollués par les fuites d'huiles des éoliennes ?

Quelle indemnité est prévue par EDPR si les éleveurs voient leur ruisseau asséché l'été, notamment le ruisseau des Planches et le ruisseau de BELZANNE ???

Ces ruisseaux sont déjà asséchés par l'énorme évaporation d'eau liée à la mono culture du Douglas et le débit estival est déjà très affaibli.

Qu'en pense la police de l'eau ?

Quel avenir pour la Tourbière de CHANTE RIBIERE à proximité des éoliennes et des espèces rares qui y prospèrent ?

Conclusion

Une absence volontaire d'information depuis 2013 et l'absence d'écoute des propositions de la population au niveau de la mairie ! (Propositions en annexe)

La nécessité pour le promoteur de falsifier, pour la deuxième fois, la localisation des éoliennes sur les cartes géographiques, pour éviter de montrer aux Bersacois que les éoliennes sont sur un emplacement paysager défavorable nous alerte sur les intentions très douteuses de la société EDPR : Pourquoi ?

Détruire un massif boisé vierge de toute construction qui est un piège actif de CO₂ au moment où la planète se réchauffe alors que de nombreux sites COGEMA sont disponibles en LIMOUSIN : Pourquoi ?

Constater qu'il est absurde de construire un parc éolien pour barrer un des principaux axes de migrations d'oiseaux d'Europe et maintenir le projet de 4 éoliennes géantes en décidant d'indemniser 2 EUROS par palombe me choque profondément.

Implanter des éoliennes sur une nappe phréatique et à proximité de la tourbière de CHANTE RIBIERE sans l'étude préalable d'un hydrogéologue fait prendre un risque écologique majeur. Il en est de même pour l'alimentation en eau des BERSACOIS. Pourquoi ?

Voilà POURQUOI je suis opposé à ce projet totalement inadapté au patrimoine naturel exceptionnel de BERSAC.

Depuis 30 ans, j'ai investi tout mon patrimoine à BERSAC, en rénovant de vieilles et magnifiques fermes, avec les artisans de BERSAC, de FOLLES, de SULPICE LAURIERE, de BESSINES et de LAURIERE. Ensemble, nous les avons fait renaître. Certaines étaient en ruine ou inhabitées depuis la guerre. Je l'ai fait avec passion en respectant l'architecture intérieure et extérieure exceptionnelle des fermes de nos aïeux. 16 personnes, 6 familles vivent ainsi dans ces maisons et j'en suis très heureux. Le préjudice sera énorme si la falsification, l'omission volontaire et l'achat d'un couloir de migration sont nécessaires pour qu'un industriel arrive à ses fins et à nos dépens.

J'ai enfin une pensée pour tous ces artisans, qui savent qu'avec les éoliennes les investisseurs privés iront ailleurs rénover les fermes limousines.

PROPOSITIONS (Annexe)

1 Développer le THERMO PHOTOVOLTAÏQUE qui permet initialement de valoriser le bois de nos forêts mais qui permet également d'améliorer la valeur protéique des fourrages de nos éleveurs

Cette technologie permet de récolter des fourrages très précoces sans utilisation de plastique comme c'est le cas de l'ensilage et de l'enrubannage tout en stoppant l'utilisation des protéines du tourteau de soja brésilien

2 Développer la forêt de feuillus plurispécifique et diminuer l'absence de biodiversité des forêts de douglas

3 Utiliser les espaces vierges de la COGEMA plutôt que détruire à son tour le bois des échelles

4 Observer le système éolien écossais, constitué de petites éoliennes individuelles tous les 30 km alimentant localement les villages

5 Observer les panneaux à plancton de l'université d'OXFORD, qui permettent en zone rurale de capter 100 fois plus de CO₂ que la forêt tout en générant une Biomasse comestible (Sciences et Vie de Juillet 2019)

6 Préserver par tous les moyens nos ruisseaux et nos nappes face aux canicules à répétition et éviter de les piétiner par des milliers de mètres cube de béton.

7 Développer l'agro foresterie, la permaculture, développer la « forêt » fruitière de vergers comestibles associée à la production de volailles pour éviter tout traitement chimique. (Cela existe à petite échelle à BERSAC)

8 Stopper demain sur notre commune, dès que la loi le permettra, l'utilisation massive des herbicides sous les clôtures électriques de nos belles vaches limousines.

9 Aider et encourager toutes les petites fermes autonomes et BIO, mais aussi aider nos éleveurs à utiliser les nouvelles technologies comme le thermo photovoltaïque.

Telles sont les actions que je mène depuis de nombreuses années en Limousin et qui m'amènent à être farouchement opposé au projet d'EDPR sur notre commune.

Patrick DESAGE